

Près du Havre, les professeurs du collège Courbet refusent de faire cours

Murielle Bouchard

3-4 minutes

Mercredi 11 septembre 2019, les professeurs du collège Gustave Courbet à Gonfreville-l'Orcher ont refusé de faire cours et envisagent de faire de même jeudi. Précisions.

Publié le 11 Sep 19 à 17:12



Le dispositif d'aide aux devoirs intégré dans les emplois du temps du collège Courbet de Gonfreville l'Orcher (Seine-Maritime) est la cause du mécontentement des professeurs qui n'ont pas fait cours. (©Illustration Adobe Stock)

Les professeurs des 460 collégiens de **Gustave Courbet à Gonfreville-l'Orcher** près du **Havre (Seine-Maritime)**, ont décidé de ne **pas faire cours** mercredi 11 septembre 2019. En cause, les emplois du temps et notamment les heures prévues pour le dispositif aide aux devoirs.

Lire aussi : [Violences, incivilités... Les professeurs de Marcel-Pagnol en colère : le collège fermé au Havre](#)

« **Nous avons alerté dès le début de l'année** »

Professeur de français au collège Gustave Courbet à Gonfreville l'Orcher, Clémence Gelin est donc comme « 100 % de mes autres

collègues » passée à l'acte mercredi. « Nous avons alerté notre hiérarchie sur les incohérences des emplois du temps dès le début de l'année. Nous n'avons aucune réponse, rien ne change et donc ce matin, nous avons décidé de ne pas faire cours. »

C'est l'intégration du dispositif d'aide aux devoirs qui est en cause dans la décision des professeurs.

Auparavant, ce dispositif basé sur le volontariat était inscrit dans les emplois du temps à la fin de la journée de cours. Cette année, c'est durant la journée, ce qui occasionne des trous (sic) importants dans les plannings des élèves qui, à cause de cela, se retrouvent dès la 6^e à faire des journées de 8 heures à 17 heures en ayant des pauses importantes durant la journée.

Lire aussi : [Inclusion, réussite, fusion : les priorités de la rectrice de Rouen et Caen pour la rentrée](#)

Le mouvement reconduit

Selon Clémence Gelin, les collégiens ne sont pas les seuls à pâtir de ces changements. « Je prends l'exemple d'un de nos collègues qui intervient dans plusieurs établissements. Il a 13 heures de cours chez nous mais doit, avec les heures d'aide aux devoirs, être présent pendant 27 heures au collège. »

Dans l'après-midi, le professeur de français a indiqué que « faute de réponse de notre hiérarchie, nous avons décidé de venir dès 8 heures jeudi matin au collège. Si rien n'a changé, ça n'aurait évidemment pas de sens de ne pas reconduire la grève. »

Pour le rectorat : « les professeurs ont été informés avant l'été »

Interrogé par *76actu*, le rectorat soutient que « au collège Courbet de Gonfreville-l'Orcher, situé en éducation prioritaire, les heures dédiées à ce dispositif ont été placées dans les emplois du temps afin de permettre à tous les collégiens volontaires d'en bénéficier. Le principal a informé les enseignants de cette organisation avant l'été. »

Il rappelle que « le dispositif devoirs faits est une mesure importante de justice sociale. En effet, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. »